

# CHRONIQUE DE LAVAL

---

Le printemps ramène d'habitude dans notre université une recrudescence d'activité, que nous essaierons de résumer ici pour le bénéfice de nos lecteurs.

Ce qu'il faut dire, tout d'abord, c'est que l'année entière a été occupée par la revision des *Règlements* de l'Université. En 1915 avait paru, par les soins de Mgr Amédée Gosselin, la cinquième édition d'une brochure intitulée *Constitution et Règlements de l'Université Laval*. Cette édition, fort bien faite, était épuisée depuis longtemps. Il ne fallait pas songer à une simple réimpression, et cela pour trois raisons, qui sont : la première, que depuis 1915 l'Université s'est grandement développée ; la deuxième, que l'Université de Montréal s'est entièrement séparée de Laval ; la troisième, que le Souverain Pontife a opéré, par sa Constitution " *Deus Scientiarum Dominus* ", des transformations profondes dans le domaine des sciences sacrées.

I. *L'Université s'est développée.*— Une rapide excursion dans les registres permet de s'en rendre compte :

1.— L'Université s'est affilié dix nouveaux Collèges classiques, Pointe-Gatineau, Mont-Laurier, Edmonton, Gravelbourg, l'École Apostolique, St-Victor, Gaspé, Sudbury, St-Charles Garnier, St-Alphonse de Liguori.

2.— Elle s'est affilié, pour l'enseignement primaire, neuf Couvents ou Instituts de Religieuses ; pour l'enseignement moyen pédagogique, deux Instituts de Frères enseignants ; pour l'enseignement moyen général (High School), un Institut de Religieuses.

3.— Elle a créé et organisé

huit écoles de Gardes-malades ;

un Collège d'enseignement secondaire pour jeunes filles ;

un Cours d'enseignement moyen général (High School) ;

un enseignement moyen et spécial de matières commerciales ;

une école de Pharmacie ;  
 une École de musique, avec département complet  
 de musique sacrée ;  
 un Institut de Biologie ;  
 une École Normale Supérieure pour les Lettres et  
 les Sciences ;  
 une École Supérieure de Chimie ;  
 une École Supérieure de Philosophie ;  
 une École Forestière et d'Arpentage ;  
 une École de Sciences Sociales ;  
 un Institut Supérieur de Droit Canonique.

4.— Elle a établi de nouvelles chaires dans chacune de  
 ses quatre Facultés ; il serait trop long de les énumérer ici.

5.— Elle a institué

un examen spécial d'admission ;  
 le titre de professeur honoraire ;  
 des Bureaux de Direction pour plusieurs groupes  
 d'enseignements dans deux Facultés (Arts et  
 Théologie) ;  
 le règlement de la limite d'âge ;  
 des cliniques variées dans huit hôpitaux différents.

6.— L'Université a rendu une foule d'arrêtés modifiant  
 plus ou moins les règlements antérieurs, dans chacune des  
 Facultés ou Écoles ; elle a même modifié à quatre reprises  
 les règlements du Conseil universitaire.

Dans cette période de 17 années elle a changé au moins  
 huit fois les règlements et programmes du Baccalauréat  
 ès Arts.

II. *La séparation des deux Universités.*— Cette séparation  
 ne pouvait manquer d'amener plusieurs transformations  
 importantes dans nos Règlements. Il ne serait pas facile  
 de les énumérer ; elles sont, en effet, dispersées dans le dédale  
 des arrêtés du Conseil.

III. *La Constitution "Deus Scientiarum Dominus".*—  
 Promulguée en mai 1931, cette *Constitution* est de nature à  
 transformer profondément tous les règlements concernant  
 les études sacrées : Théologie, Droit Canonique, Musique  
 sacrée, Philosophie, etc.

Un Comité spécial fut nommé en novembre 1931 pour  
 étudier cette Constitution ainsi que les Règlements officiels  
 de la S. Congrégation des Séminaires et des Universités des

Études, règlements que le Souverain Pontife a établis comme le seul commentaire officiel de la Constitution.

Le Comité a tenu de nombreuses et longues séances avant d'arriver à un texte convenable, qui tiendrait compte de nos légitimes traditions et des exigences pontificales. Ce texte a été présenté au Conseil universitaire, à sa séance du 12 avril dernier.

Les membres du Conseil ont d'abord adopté une motion où ils affirmaient leur respectueuse soumission aux nouvelles directions du Pontife romain ; puis ils ont réglé que le texte nouveau, destiné à former la sixième édition de nos Règlements universitaires, serait envoyé à Rome pour obtenir l'approbation des autorités supérieures.

Ce texte formera un livre de plus de 300 pages ; il partira pour Rome dès que l'imprimeur en aura terminé l'impression, qui est déjà fort avancée.

C'est pour suivre les ordres de la Constitution " *Deus Scientiarum Dominus* ", que l'Université a transformé son École de Philosophie en Institut Supérieur de Philosophie, qu'elle a ouvert, dans son École de musique, un département complet de musique sacrée, qu'elle a établi un Institut supérieur de Droit canonique, qu'elle a créé une École de Sciences Sociales. Ce sont là des manifestations de belle ardeur intellectuelle.

Les séances du 12 avril et du 27 avril auront donc une importance historique pour notre Université. Mais le Conseil universitaire y a réglé, en outre, une foule de questions :

il a approuvé une nouvelle liste de préséances universitaires ;

il a accepté, avec reconnaissance, deux prix — un premier (\$15.00) et un second (\$10.00) — que donne M. le Docteur Charles Vézina, professeur de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang. M. le Dr Vézina continue ainsi la tradition inaugurée jadis par feu le Docteur Arthur Simard ;

il a établi un cours d'études complémentaires de pédagogie au bénéfice des communautés enseignantes, cours qui ne fera pas double emploi avec le cours de perfectionnement pédagogique que suivent les instituteurs de la Ville de Québec ;

il a fixé la liste des chaires de la Faculté des Arts ; ce travail n'avait pas été fait depuis longtemps et le besoin en était devenu pressant ;

il a décidé que l'examen de la fin de l'année de Versification ou Troisième constituerait désormais un examen d'immatriculation, et que cet examen serait exigible comme admission à l'École d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière ;

il a modifié, sur certains points, le règlement des Écoles des Gardes-malades, surtout en ce qui concerne les séances d'examens et l'accomplissement des travaux pratiques avant l'obtention du diplôme final ;

il a décrété que l'examen spécial d'admission à l'Université comporterait, à l'avenir, un programme d'études religieuses et un minimum de langue grecque ;

il a approuvé les règlements et les programmes de l'enseignement moyen général (High School), tel qu'il se donne à l'École St-Patrick des Trois-Rivières, chez les Sœurs de l'Assomption ;

il a sanctionné une trentaine de résolutions concernant le Baccalauréat de la Faculté des Arts, résolutions d'abord présentées par le Comité Permanent des Congrès de l'Enseignement secondaire, puis approuvées par le Conseil des Supérieurs des Séminaires et Collèges affiliés ; nous reviendrons sur certaines de ces décisions à cause de leur importance.

Le Conseil de l'Université a fait quelques nominations de professeurs. A la Faculté de Théologie il a nommé M. l'abbé Charles-Omer Garant, professeur titulaire d'Exégèse biblique.

A la Faculté des Arts il a nommé M. Louis-Philippe Geoffrion, professeur titulaire de Philologie française ; M. l'abbé Émile Beaudry, professeur titulaire de Langue grecque ; M. l'abbé Jules Lefrançois, titulaire de Géométrie ; M. l'abbé Napoléon Morissette, titulaire d'Histoire du Canada ; M. Antonin Marquis, titulaire de Pharmacologie.

Mgr Amédée Gosselin, P. A., qui donne depuis plusieurs années un cours d'Histoire de l'Église au Canada, a été nommé titulaire de cette chaire.

Ont été nommés professeurs agrégés de la Faculté des Arts, MM. Paul Gagnon et Louis-V. Cloutier, de l'École Supérieure de Chimie ; MM. les abbés L. Gariépy, L. Liberté, G. Déchêne, W. Laverdière, É. Bégin, H. Grenier, J. Gervais et L. Castonguay.

Le Conseil s'est aussi occupé du don magnifique fait au Musée de Numismatique, par M. Joachim Tessier, en mémoire de son vénéré père, feu M. Cyrille Tessier. Ce don comprend cinq wampums, merveilles de l'industrie de nos aborigènes, dont la valeur est inestimable ; sur les treize wampums connus notre musée en possède maintenant sept. M. Tessier a aussi donné une collection vraiment unique de " monnaies de cartes " et un lot de billets de banque fort précieux. Une motion de remerciements a été votée à M. Tessier par le Conseil universitaire.

Les progrès accomplis cette année par l'École de musique devaient être complétés par une nomination. M. Alexandre Gilbert, dont le dévouement pour cette École a été grand, ne pouvait plus consacrer assez de temps à la direction de l'École. Le Conseil l'a nommé Directeur honoraire et lui a voté des remerciements pour sa collaboration passée. A sa place il a nommé directeur actif M. Robert Talbot, qui gardera aussi le Secrétariat de cette École. Le public verra avec faveur cette nomination.

L'École de Sciences sociales, fondée le 12 avril, a reçu du Conseil universitaire son programme le 27 avril. Ce programme comporte : le Droit naturel, la Morale sociale générale, la Sociologie, l'Économie politique, l'Économie familiale, la Législation sociale, le Droit public de l'Église, les principes et les œuvres d'Action Catholique ; les principes et l'Histoire du journalisme catholique.

Les questions ouvrières auront évidemment leur bonne place dans cet enseignement, que donneront des professeurs qualifiés.

Cette École s'ouvrira dès octobre 1932. L'Université espère que le public de Québec consacrera de ses loisirs et de son argent pour en suivre les cours.

Il resterait à donner la composition des divers bureaux de Direction, mais cette chronique est déjà assez longue et, de plus, le prochain numéro pourrait donner plus de détails. Ce sera donc partie remise.

Monsieur Jules-Arthur Gagné, avocat, professeur titulaire de la Faculté de Droit, où il donne un cours de Droit civil, vient d'être élu Bâtonnier du Barreau de Québec.

L'Université Laval se réjouit de l'honneur qui est fait à M. Gagné et le prie d'accepter ses félicitations.

Arthur MAHEUX, ptre,  
secrétaire général.